

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 723-96, 18 juin 1996

CONCERNANT la composition de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa (Ontario), les 20 et 21 juin 1996

ATTENDU QUE les premiers ministres fédéral et provinciaux tiendront une conférence à Ottawa (Ontario), les 20 et 21 juin 1996;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa (Ontario), les 20 et 21 juin 1996;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Gilbert Charland, chef de cabinet du premier ministre;
- M<sup>me</sup> Marthe Lawrence, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Charles Chevrette, conseiller politique et juridique du premier ministre;
- M. Éric Meunier, attaché politique du premier ministre;
- M<sup>me</sup> Isabelle Rondeau, adjointe de l'attachée de presse;
- M<sup>me</sup> Anne Marcotte, adjointe du conseiller du premier ministre;
- M. Jacques Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M<sup>me</sup> Esther Gaudreault, directrice de cabinet adjointe du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Hubert Thibault, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Michel Boivin, secrétaire adjoint aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M<sup>me</sup> Line Gagné, directrice au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Camille Horth, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. André Huot, responsable logistique et physique de la délégation du Québec;
- M<sup>me</sup> Annie Pineault, employée de secrétariat, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25757

Gouvernement du Québec

### Décret 725-96, 19 juin 1996

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le dispositif du décret 137-96 du 29 janvier 1996 soit modifié:

1<sup>o</sup> par le remplacement des mentions relatives à messieurs Guy Chevrette et Rémy Trudel par les suivantes:

«M. Guy Chevrette Ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région Nord-du-Québec

M. Rémy Trudel Ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue»;

2<sup>o</sup> par l'addition, à la fin, des alinéas suivants:

«QU'un comité ministériel aviseur soit créé afin de conseiller le gouvernement sur les questions touchant la région Nord-du-Québec;

QUE ce comité soit formé de monsieur Guy Chevrette, ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région Nord-du-Québec, qui le préside, de monsieur